



2016

N° 10

S O M M A I R E

Page

Noël de l'école	1
Club des Anciens : repas, adhésions.....	1
Vendre un terrain	2
Communauté de Communes :	2
Permanence rénovation énergétique	
Agriculteurs en difficultés	2
Déchetterie : ouverture exceptionnelle	3
Tri sélectif	3
A.S.C.S.S. : « Bibliothèque Page à Page »	3
C.C.A.S. : colis des anciens	3
Lutte contre les cambriolages	4

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

NOEL DE L'ECOLE

Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés du Sivos et habitants de Servaville aura lieu le : **MARDI 6 DECEMBRE 2016.**

- **Fin de l'école :** 16h00
- **Fin du périscolaire :** 17h00
- **Début du spectacle de Noël** 17h30 à la salle polyvalente de **SERVAVILLE-SALMONVILLE**

Plusieurs possibilités :

◇ Pour les parents récupérant leurs enfants à 16h00 aux différentes Écoles du Sivos, maintenir cette habitude pour éviter une surcharge dans le car, ramener les enfants **de Servaville** à 17h15 à la salle Polyvalente.

◇ Pour les enfants qui restent au périscolaire jusqu'à 17h et les Enfants restant en garderie à Servaville, un groupe de bénévoles les prendra en charge de 17h00 à 17h30 et les conduiront à la salle Polyvalente à 17h30.

Nous rappelons également que les parents ne sont pas admis dans la salle pendant le spectacle.

Le spectacle sera suivi d'une distribution de jouets pour les Maternelles et les CP, de livres pour les enfants du CE1 au CM2 et de friandises.

Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant (s) à 19h00 à la salle polyvalente.

Le spectacle, les jouets, les livres et les friandises sont offerts, comme tous les ans par la commune

CLUB DES ANCIENS

Le repas du club des anciens et la remise des cartes 2017 aura lieu le :

MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

A PARTIR DE 11h30 à la salle polyvalente

- PRIX DU REPAS : 15€
- PERSONNES DE +80 ANS : 10€
- CARTE D'ADHERENT : 15€
-

Les réservations sont à faire pour le **01/12/2016** auprès de :

- Mr ROBIN : 02.35.23.49.02
- Mme VALLEE : 02.35.23.52.81

Les nouveaux adhérents âgés de 60 ans seront les bienvenus en 2017.



Comment faire ?

- ❶ Connectez vous sur www.espacemaison.fr
- ❷ Sur la page d'accueil, allez à la rubrique «trouver un terrain»
- ❸ Cliquez sur le bouton déposer une annonce
- ❹ Remplissez le formulaire de contact avec le texte de votre annonce et téléchargez une photo

Votre mot de passe permet la suppression ou la modification de votre annonce

Vous avez un nombre important de terrains à proposer? Envoyez-nous par mail une liste excel de vos terrains, nous les mettrons en ligne.

Vous avez une question ?

Contactez nous sur : contact@vivre-ma-maison.com ou au 06 28 49 68 84

Vous êtes une collectivité
Vous avez des
terrains constructibles
à vendre ...

Connectez vous vite sur
www.espacemaison.fr
et publiez **gratuitement**
vos annonces

Nos internautes souhaitent
faire construire
et sont à la
recherche d'un terrain !

Je me connecte

Nous vous précisons que cet article est valable également pour les particuliers qui souhaitent vendre un terrain leur appartenant.

PERMANENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE MARTAINVILLE

Le Conseiller à la rénovation énergétique assurera sa prochaine permanence le :

MERCREDI 14 DECEMBRE 2016 de 14h a 17 h

Tél. 02.32.08.13.10 ou mail : eie@inhari.fr

AGRICULTEURS EN DIFFICULTES

La DRFIP Seine-Maritime (division de la fiscalité des particuliers, missions foncières et patrimoniales) vous informe que les agriculteurs qui justifient de difficultés financières pour acquitter leurs impositions courantes peuvent solliciter des délais de paiement, voire des remises gracieuses ou modérations d'impôts directs restant dus. Cette demande devra être formulée par le redevable des impôts directs (et non par le propriétaire) auprès de son SIP à l'aide d'un questionnaire accompagné des pièces justificatives.

Ce questionnaire est disponible en mairie.

DECHETTERIE : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

La nature ayant décalé l'automne et à la demande de plusieurs habitants, la déchetterie sera ouverte les **LUNDIS 5 ET 12 DECEMBRE 2016** pour les dernières tontes, les feuilles, les tailles d'élagages.

TRI SELECTIF

Du nouveau pour le tri sélectif : vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres le « détri astuces » vous informant des nouveautés sur le tri sélectif : plastiques, papiers, boîtes de conserves etc.

D'autre part, le service de ramassage des ordures ménagères nous signale la présence de branches dans les poubelles ménagères. Merci de bien sélectionner vos différents déchets.

A.S.C.S.S. BIBLIOTHEQUE « PAGE A PAGE » : TROC'LIVRES

Un Troc ' Livres aura lieu le **SAMEDI 19 NOVEMBRE** de 14h à 18h à la salle polyvalente.

De quoi s'agit-il ? : vous nous apportez un livre en bon état et pas trop ancien lors des permanences de la bibliothèque (mercredi et samedi de 14h30 à 15h30), vous recevez un bon et, le jour du Troc'Livres, vous venez échanger votre bon contre un livre offert par un autre lecteur. Participez et venez nombreux...

Si besoin de renseignements : 02.35.23.49.64

C.C.A.S. : COLIS DES ANCIENS

La distribution des colis de Noël offerts par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) aux personnes, nées en 1951 et avant, aura lieu le :

MERCREDI 14 DECEMBRE 2016
après le repas du Club des Anciens

Les anciens qui ne participent pas au repas du Club pourront venir retirer leur colis **à partir de 16h30** à la salle polyvalente (salle de cérémonie) ou demander à un membre présent (voisin, parent, ami...) **DE LE PRENDRE POUR EUX.**

Pour les personnes empêchées, elles pourront venir retirer le colis le :

VENDREDI 16 DECEMBRE ou le LUNDI 19 DECEMBRE 2016
à la mairie aux heures de permanences

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free Mobile : 32 44
Orange : 0 800 100 740
SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



© 16-05-2014/Ministère de l'Intérieur - Photos : B. SIEFFA - Gendarmerie / 310204 / Jean-François Guin - Fotolia.com - SSG 14-23827 - Page : 1 000 000 s.a.



Contre les cambriolages, les bons réflexes !



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (ocillon), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...



- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.
- Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider.
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.